Corse infos
CORSICA INFURMAZIONE
Mardi 12 septembre 2017 corse-matin 6

Les ports corses ont toujours la cote auprès des gros yachts

Tandis que la Côte d'Azur se plaint d'une baisse de la fréquentation de ses ports par la grande plaisance au profit de l'Italie et de l'Espagne, les ports insulaires affichent un premier bilan positif. Malgré le manque d'infrastructures

La Côte d'Azur se vide de ses yachts ! L'alerte a été lancée cet été par trois élus de la région Paca, inquiets des retombées économiques sur la filière yachting, l'un des fleurons de l'économie locale. Les gros bateaux s'en vont voguer en Italie et en Espagne, vers une fiscalité et une réglementation sociale plus avantageuses. En Corse, les bateaux de luxe étaient encore au rendez-vous cet été. Les ports de Bonifacio, Calvi, Ajaccio, mais aussi Saint-Florent, Porto-Vecchio et Propriano affichent un premier bilan "plutôt positif", avec une fréquentation stable par rapport à 2016. Bonifacio a, pour sa part, affiché complet tout l'été. S'il rechigne à donner prématurément des chiffres dénués d'analyse, le directeur Michel Mallaroni avance une augmentation d'environ 12 % sur l'ensemble de la plaisance. Avec la part belle aux gros yachts.

Incontestablement, les eaux turquoise du triangle d'or Corse-Baléares-Sardaigne, attirent toujours autant les riches plaisanciers. *"Nous avions 50 bateaux de plus de 24 mètres par soir. Nous avons développé à la capitainerie des méthodes de travail qui correspondent aux attentes de cette clientèle particulière. La grande plaisance est à considérer dans sa globalité. Aussi, la prise de conscience de l'impératif d'un service de haute qualité s'est également faite autour du port, avec des restaurants, des épiceries fines, des boutiques attrayantes"*, explique Michel Mallaroni.

Le port de Calvi se réjouit également *"d'une très belle saison"* avec, tout comme Bonifacio, une progression autour de 10-12 % de la plaisance dans son ensemble. Plus d'une trentaine de grands yachts, de 24 à 76 mètres, y ont été quotidiennement amarrés. *"Nous pouvons accueillir des bateaux de plus de 100 mètres mais nous ne disposons pas de l'infrastructure nécessaire, notamment en termes d'électricité"*, déclare le directeur Philippe Gabrielli. A Saint-Florent, le directeur David Donini souligne quant à lui la fréquentation cette année *"impressionnante"* des mega yachts de plus de 60 mètres.

La grande plaisance représente une part importante des revenus portuaires. *"Plus des deux tiers des revenus globaux du port de Bonifacio"*, déclare Michel Mallaroni tout en restant discret sur les chiffres. Les ports ne sont pas les seuls bénéficiaires de ces retombées économiques. *"Quand ils restent en escale, ils achètent beaucoup : leur nourriture, des fleurs, des cadeaux. Ils vont au restaurant, prennent le taxi, partent en visite"*, poursuit le directeur du port de Bonifacio.

Le plein en Sardaigne

Il n'existe pas de données précises sur les retombées financières de la grande plaisance en Corse. La Fédération des industries nautiques (FIN), les estime à près de 100 millions d'euros pour un millier de yachts fréquentant les mouillages et ports de Corse.

La Corse est *"un gros bassin récepteur, les yachts ne sont que de passage,* explique Jean Toma, président de l'Union des ports de Plaisance de Corse (UPCC). *Nous n'avons pas de chantiers navals hormis Taberner assez important pour accueillir de gros yachts en hivernage"*, explique-t-il. Le problème des cotisations désormais payées par les armateurs pour les marins résidents dénoncé par la Côte d'Azur ne concerne par conséquent pas directement la Corse. En revanche, l'exonération de la taxe sur les carburants décidée par l'Italie pour les bateaux battant pavillon étranger et croisant dans ses eaux - avec un différentiel d'environ 50 centimes le litre - devrait réduire les retombées en Corse de la grande plaisance ; la majorité des bateaux partant désormais faire leur plein en Sardaigne.

Les charters pointent également du doigt la TVA italienne inférieure de 3,2 points à celle de la France sur la location de bateaux (depuis 2015) : *"Un bateau avitaille là où il débute sa croisière. C'est un gros manque à gagner pour toute la filière"*, fustige Frédéric Verrons, le représentant de la FIN en Corse pour la grande plaisance.

CAROLINE MARCELIN
cmarcelin@corsematin.com

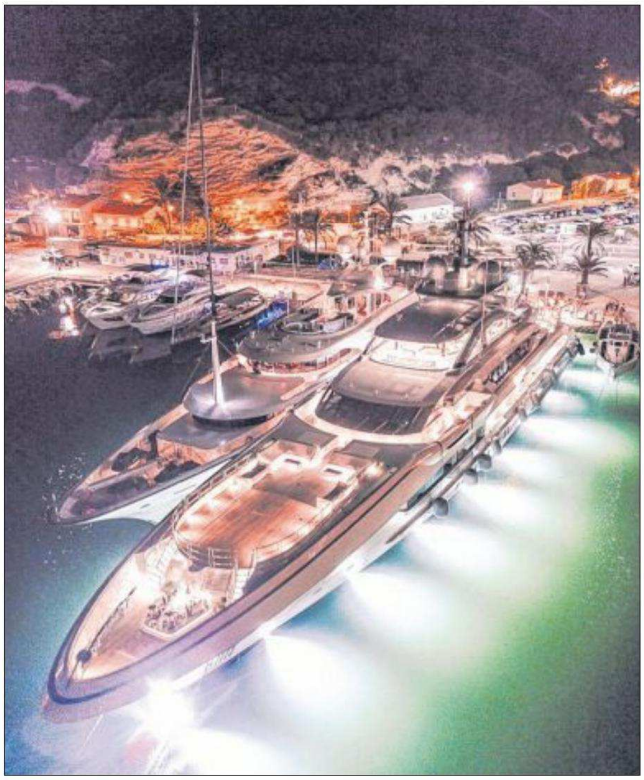

Bonifacio, le 30 août au soir. La profondeur du port permet l'accueil de bateaux gigantesques.

"Les yachts détruisent les fonds marins"

LE CHIFFRE

1975

touchées de bateaux de plus de 24 mètres ont été recensées dans les ports de Corse entre le 1er juillet et le 30 août 2017, contre 1988 touchées en 2016 par le logiciel de gestion Magelan. Les "touchées" sont toutes les fois où le bateau a été amarré à un port.

Chaque année, les yachts sont de plus en plus gros, constatent unanimement les directeurs des ports insulaires.

La gestion de leurs déchets devient problématique. *"Nous voyons arriver des pneumatiques remplis de poubelles. Ils nous les laissent sans rien payer. Et, de notre côté, nous ne pouvons pas tout contrôler"*, déplore le directeur du port de Propriano.

Mais ce sont les mouillages sauvages qui sont principalement pointés du doigt. La plupart des bateaux de luxe jettent l'ancre en mer, à quelques mètres des côtes. Outre le fait qu'ils ne paient ainsi pas leur place au port, plusieurs raisons expliquent leur choix : l'envie de rester entre soi, loin du bruit et des regards des badauds du port, estime Frédéric Verrons, représentant de la FIN et dirigeant de la société Corsica Yacht Service ainsi qu'un sentiment renforcé de sécurité, selon le directeur du port de Bonifacio.

"S'ils mouillent sur des fonds sableux, cela ne pose pas de problème, poursuit Michel Mallaroni. *En revanche, les dégâts générés dans les mouillages qui se font dans des zones protégées sont énormes. Aussi, il est impératif que nous réussissions à structurer et organiser les mouillages de grande plaisance au niveau de l'ensemble du territoire." "L'ancre de ces bateaux est énorme, quand ils la jettent, elle racle le fond et dévaste les posidonies qui mettent plus de cent ans à se reconstituer,* tonne Jean-André Simonetti, le directeur de Tino-Rossi. *Nous avons lancé une étude avec l'office de l'environnement pour la conception d'un coffre d'amarrage relié à un corps-mort, au large. Les bateaux n'auront ainsi plus à jeter l'ancre. Et le coffre serait un habitat pour les poissons. S'il se réalise, ce projet permettrait de répondre à la demande tout en préservant l'environnement."*

C. M.

Le 31 août, mouillage sauvage d'un yacht de 83 mètres à Asprettu. "Ses 200 mètres de chaînes qui raguent sur son cercle ravagent la posidonie", déplore Jean-André Simonetti, le directeur du port Tino-Rossi.

"Tout, sauf le sexe et la drogue"

Si la Corse ne dispose pas encore de structures permettant le développement d'un pôle de grande plaisance, des sociétés se sont développées autour de la venue des yachts, comme Corsica Yacht Service ou BWA yachting. *"Nous nous occupons de toute la logistique de ces clients très particuliers. Nous leur fournissons tout sauf le sexe ou la drogue. Nous nous occupons de fournir les autorisations, et assurons tous les documents administratifs : leurs déclarations d'espèces ou d'armes s'ils en ont. Nous travaillons avec les mêmes fournisseurs. Notre métier est basé sur la confiance. Si un bateau a besoin de 20 000 litres de gasoil à Saint-Florent, mon fournisseur les lui fournit en un coup de téléphone, sans attendre le paiement de la facture",* explique Frédéric Verrons, dirigeant de Corsica Yacht Service.